

Quand le droit de la migration défie des fondements de l'aide sociale

Non recours et obligation de remboursement

HEJSL 6 octobre 2023
Magalie Cahier
Juriste et sociologue



1

Le CSP Vaud
Le CSP Vaud est une association de droit privé, indépendante et professionnelle depuis 1961
73 personnes salariées et 147 bénévoles

Les activités sociales
Service de l'accueil
Service social polyvalent
Service social liturges – Jet Service
Service social pour les immigré·e·s - La Fraternité
Service juridique
Service consultation couple et famille
Prévention de l'endettement non-maîtrisé des jeunes

Les activités socio-commerciales
Service de ramassage et vente d'objets d'occasion



2

Service juridique

Renseignements et actions juridiques
Droit des assurances,
droit de la famille, travail,
droit de la migration, ...

> 4'608 consultations



3

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la statistique

« Le nombre de ressortissants étrangers résidents permanents en Suisse passe le cap des 2 millions. Il se monte à 2 048 700 personnes, soit 24,6% de la population résidente permanente. »

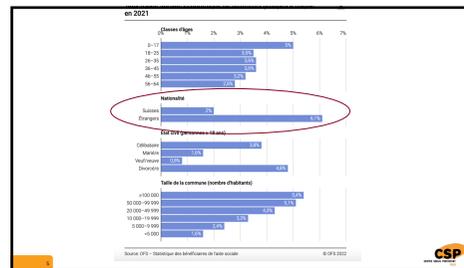
Communiqué de presse OFS.26.08.2016

Population résidente permanente étrangère selon la nationalité (à la fin de l'année, en milliers)

	2019	2020	2021
Total	2 175,4	2 210,8	2 244,2
Pays de l'UE-28/AELE	1 392,6	1 418,4	1 461,2

Source: OFS - STATPOP

4



5

Depuis la votation du 9 février 2014

Constitution: Art. 121a Gestion de l'immigration

Le nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par des plafonds et des contingents annuels. Les plafonds valent pour toutes les autorisations délivrées en vertu du droit des étrangers, domaine de l'asile inclus.

Le droit au séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales peut être limité.

6

Art. 62 LEI

L'autorité compétente peut révoquer une autorisation (...) dans les cas suivants:
(...)

lui-même ou une personne dont il a la charge dépend de l'aide sociale.



7



CONSTITUTION FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,
du 12 Septembre 1848.

Art. 41 Cst. féd.

Le nouvel État fédéral garantit à tout-e citoyen-ne suisse (de confession chrétienne) le droit de s'établir librement dans toute l'étendue du territoire helvétique, que la personne soit ante à prouver être en état de s'entretenir, ainsi que sa famille, par ses propres moyens.



8

21.454 INITIATIVE PARLEMENTAIRE

Pour que les conditions d'accès à l'aide sociale et les conséquences du fait d'y accéder ne deviennent pas des éléments de paupérisation supplémentaires

Déposé par:  MARRA ADA
Groupe socialiste
Parti socialiste suisse

Rapporteur(s): NANTERMOD PHILIPPE, SCHLÄPFER THERESE

Date de dépôt: 08.06.2021

Déposé au: Conseil national

Etat des délibérations: Liquide



9

20131 INITIATIVE PARLEMENTAIRE

La pauvreté n'est pas un crime

Déposé par:  **MARTTI KAMBRA**
Groupe parlementaire
Député socialiste

Représenté(e) par: **MARTTI THOMAS, MARTTI KAMBRA, RODUFT BENJAMIN**

Date de dépôt: **18.06.2022**

Déposé en: **Conseil national**

Stat des délibérations: **Examen préalable par le Conseil national**

Pas de révocation après 10 ans de séjour pour motif d'aide sociale



10

Non recours



11

Non-recours

Le Service social Luxembourg est là pour vous.

Des informations personnalisées sur vos droits sociaux

Campagne contre le non-recours aux prestations sociales

Le non-recours au droit de bénéficier du service social constitue un obstacle à la réalisation de droits sociaux. Cette campagne vise à sensibiliser la population luxembourgeoise à la fois à ses droits sociaux mais aussi à ses obligations.

Le non-recours, qui se voit par manque d'information, est souvent le résultat de la complexité des démarches administratives et des changements de législation. La campagne vise à informer les citoyens et à leur offrir un accompagnement personnalisé.

Le non-recours au droit de bénéficier du service social constitue un obstacle à la réalisation de droits sociaux. Cette campagne vise à sensibiliser la population luxembourgeoise à la fois à ses droits sociaux mais aussi à ses obligations.

Le service social

Infos pratiques (24.11.2022)

Quartiers de la Trinité / Quartiers Sociaux (QTS) de l'ARF, le 14.06.2022

Des ateliers d'information ont été organisés dans les quartiers de la Trinité et de l'ARF. Les ateliers ont permis de discuter avec les citoyens et de leur offrir un accompagnement personnalisé.

Le projet « Riviera pour vous » accepté

Le projet « Riviera pour vous » a été accepté par le Conseil national. Ce projet vise à améliorer les conditions de vie des citoyens et à leur offrir un accompagnement personnalisé.



12

ARTIAS

2021 - Hors dispositifs, hors radars : coup de projecteur sur le non-recours aux prestations sociales

Actes de journée d'automne 2021

...comprendre le **double mouvement contradictoire** qui s'exerce en ce moment : la **sinécure préoccupation des autorités** d'aide sociale et de diverses organisations pour les personnes qui échappent aux modalités de la solidarité organisée d'une part, et les **durcissements en matière de droit des étrangers qui ne cessent de s'accroître d'autre part**. Ces durcissements s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie visant à limiter l'accès à l'aide sociale pour les personnes de nationalité étrangère en pesant sur leurs possibilités de demeurer en Suisse. Les développements proposés démontrent que le **non-recours à l'aide sociale des personnes de nationalité étrangère n'est pas du tout étonnant**, il est la **conséquence directe des dispositions mises en place depuis longtemps**.

Caroline Regamey, responsable politique sociale et recherche, CSP Vaud



13

Etats tiers

Art. 62 LEI

L'autorité compétente peut révoquer une autorisation (...) dans les cas suivants :
(-.)
lui-même ou une personne dont il a la charge **dépend de l'aide sociale**.

Art. 62 LEI

L'autorisation d'établissement peut être révoquée quand c. lui-même ou la personne dont il a la charge **dépend durablement** et dans une **large mesure** de l'aide sociale.

Al. 2 ancien exclut la révoocation pour raison d'existence après 15 ans, remplacée dès juillet 2018 par :
L'autorisation d'établissement peut être révoquée et remplacée par une autorisation de séjour lorsque les critères d'intégration définis à l'art. 58a ne sont pas remplis. (=retrogradation)




14

Decision VD 06.07.20242

Lausanne, le 25 mai 2023

AVIS 100

Règlement de vos conditions de séjour

Madame,

Il résulte de votre dossier vos antécédents que vous avez recueilli une permission de séjour temporaire. En effet, à l'issue de votre séjour en votre possession que l'autorisation que vous m'avez versée se chiffre à CHF 1772.00 et qu'elle vous est octroyée jusqu'au mois d'octobre 2022.

Au vu de cette situation, il convient de vous informer sur le tenor de l'article 62, lettre c de la Loi fédérale du 18 décembre 2011 sur les étrangers et l'intégration (LEI) qui dispose :

« L'autorité compétente peut révoquer une autorisation (...) si l'étranger ou une personne dont il a la charge dépend de l'aide sociale ».

En l'état, notre Service décide de maintenir votre autorisation de séjour. Une carte pour étranger sera donc prochainement produite par la société émettrice et vous sera directement transmise par courrier postal.

Cette décision, nous procéderons à une nouvelle analyse de votre situation à l'expiration de votre autorisation et nous vous invitons, d'ici là, à bien entreprendre pour gagner votre autonomie financière, afin que votre Service n'ait pas à faire application de la loi fédérale relative à l'aide sociale.

Mère vivant seule avec trois enfants suisses revenue en Suisse depuis 1 an, travaille à temps partiel



15


 Direction générale
 de la sécurité sociale
 DSS/CS
 Direction des sites
 d'insertion sociale
 DSI/CS
 Service administratif
 de l'insertion
 de l'insertion
 de l'insertion

A l'attention des directions et des
 collaborateurs des Autorités
 d'application

Lausanne, le 13 juillet 2022

M. P.
 Tel. 021 261 1111

Bénéficiaires III titulaires d'un permis B UE/AELE de moins de trois ans

... - nous vous rappelons qu'il est important que tout bénéficiaire, ou futur bénéficiaire, continue à être **informé des risques possibles de révocation de son permis** lorsqu'il recourt à des prestations du revenu d'insertion indépendamment du dispositif énoncé précédemment-



16

ALCP



Art. 2 Non-discrimination

Les ressortissants d'une partie contractante qui séjournent légalement sur le territoire d'une autre partie contractante ne sont pas, dans l'application (...), discriminés en raison de leur nationalité.

→ La règle : les ressortissant-e-s UE ont droit au RI



17

Conséquences sur l'autorisation

Art. 24 Annexe 1 ALCP : Réglementation du séjour

Al. 1. Une personne ressortissante d'une partie contractante **qui séjourne pas d'activité économique** dans l'Etat de résidence (...) reçoit un titre de séjour d'une durée de cinq ans au moins, à condition qu'elle prouve aux autorités nationales compétentes qu'elle dispose pour elle-même et les membres de sa famille :

a) de **moyens financiers suffisants** pour ne devoir faire appel à l'aide sociale pendant leur séjour.



Art. 16 ALCP Moyens financiers
 - au-dessus des normes CSIAS
 - pour les rentiers = au-dessus des PC (AVS/AI)



18

Directives OLCP 8.4.4.1 (version janv. 2023) Conséquences sur l'autorisation



Dans la mesure où les travailleurs UE/ALE qui occupent un emploi en Suisse, ainsi que les membres de leur famille, bénéficient des mêmes avantages sociaux que les nationaux (art. 9 par. 2 annexe I ALCP), la dépendance de l'aide sociale publique ne constitue en principe pas à leur endroit un motif de renvoi...



19

Droit de demeurer =
Mêmes droits qu'un travailleur (R.S./R. OLCP)

Retraite
3 ans domicile +
12 derniers mois travail en Suisse

Chômage involontaire?
L'arrêt du Tribunal fédéral du 30 avril 2014 = modification 120 ans 61 = depuis juillet 2018
Un travailleur reste travailleur 6 mois après la fin de son travail ou 6 mois après la fin de son droit au chômage

Accident/maladie prof :
sans délai si rente

Accident/maladie NON prof :
2 ans de séjour

Droit des enfants de terminer leur formation
Arrêt TF 3 décembre 2019 (2C_673/2019)



20

Rt: Conséquences sur l'autorisation pour les ressortissant-e UE

<p>Non-actifs</p>	→	<p>Perte du permis (y.c. PC AVS / AI)</p>
<p>Travailleur en emploi</p>	→	<p>Théoriquement, aucune conséquence après 1 an</p>
<p>Après la perte d'emploi</p>	↘ ↙	<p>Si droit de demeurer retraite ou invalidité, ou enfants mineurs en formation aucune conséquence</p> <p>Si chômage: perte du permis 6 mois après fin LACI sauf si enfants avec droit propre</p>



21

Non remboursement



22

Rembourser l'argent

L'aide sociale ne vous donne pas de l'argent.
L'aide sociale vous prête de l'argent.
Vous avez une dette envers l'aide sociale.

- Quand votre situation va mieux, vous devez rembourser à l'aide sociale l'argent prêté. Rembourser, c'est rendre l'argent prêté.



2023 : 20 ans de la Constitution vaudoise
CONSULTATION VAUDOISE 20 ANS

Article 60 Protection sociale

1. L'Etat et les communes assurent à chaque personne habitant le Canton les conditions d'une vie digne :

- a) par la prévention de l'exclusion professionnelle et sociale;
- b) par une aide sociale en principe non remboursable;
- c) par des mesures de réinsertion.



23

NATURALISATION

Art. 12 LN : critères d'intégration

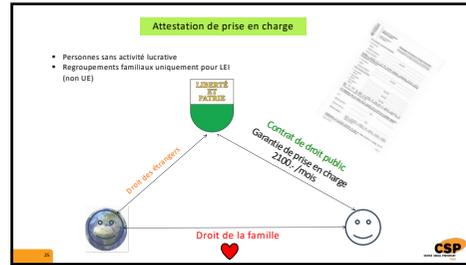
...
c. « Participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation »
...

Art. 7 OLN

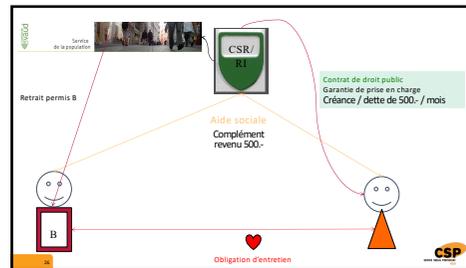
« Quiconque perçoit une aide sociale dans les trois années précédant le dépôt de sa demande ou pendant sa procédure de naturalisation ne remplit pas les exigences relatives à la participation à la vie économique ou à l'acquisition d'une formation, sauf si l'aide sociale perçue est initialement remboursée. »



24



25



26



27
